

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 06 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
 - Présents : 13
 - Votants : 16
- Date de la convocation :** Le 01/09/2023
Date d'affichage : Le 01/09/2023

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Aurélie POIRIER, Elodie MARCHAND, Nathalie FUSELLIER, Béatrice CANONNE, Sandra RIQUIN, Floriane DUPUY,

Messieurs Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Jacky PASQUIER, Robert PLU, Florent POIRIER, Etienne MOREAU.

Absents excusés : Patrice NEAU, Thierry GROSBOIS, Christian PACORY

Absents, ont donné pouvoir :

- ↳ Patrice NEAU à Florent POIRIER
- ↳ Thierry GROSBOIS à Thierry PAPOT
- ↳ Christian PACORY à Sandra RIQUIN

ORDRE DU JOUR

Madame Elodie MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	ANIM'MANIAC
DESIGNATION	DJ Fête des Vernantais
PRIX HT	
PRIX TTC	400.00 €

2 -

ENTREPRISE	VITROLAV
DESIGNATION	Nettoyage vitres : Salle des Fêtes, Salle de Sports, Maison des Associations
PRIX HT	
PRIX TTC	1 158.00 €

3 -

ENTREPRISE	ARÈNIS
DESIGNATION	Nettoyage vitres : Restaurant Scolaire, Groupe Scolaire, Bibliothèque, Mairie
PRIX HT	
PRIX TTC	1967.11 €

4 -

ENTREPRISE	EXTINCTEURS NANTAIS
DESIGNATION	Plans pour les pompiers et plans avec consignes pour le public (Salle de Sports)
PRIX HT	539.56 €
PRIX TTC	647.47 €

5 -

ENTREPRISE	ENTREPRISE RAGAIN
DESIGNATION	Traitement extérieur stade et Tonte du stade
PRIX HT	1 050.00 €
PRIX TTC	1 260.00 €

6 -

ENTREPRISE	BUROLIKE
DESIGNATION	Fournitures de bureau
PRIX HT	435.72 €
PRIX TTC	522.86

7 -

ENTREPRISE	EXTINCTEURS NANTAIS
DESIGNATION	Remplacement de 3 déclencheurs manuels (Salle des Fêtes) et Cartouche de Désenfumage
PRIX HT	
PRIX TTC	403.74 €

8 -

ENTREPRISE	TRANSPORTS VOISINS
DESIGNATION	Visite à l'Assemblée nationale et au Sénat le 30/10/2023
PRIX HT	
PRIX TTC	2 865.00 €

9 -

ENTREPRISE	SDEL
DESIGNATION	Travaux Ecole Eugène Livet (Interphonie, Eclairage extérieur PMI, Eclairage Entrée Logement, Coffret Chauffage)
PRIX HT	2 938.07 €
PRIX TTC	3 525.68 €

DEL N°06-09/2023-01 - Présentation PNR-LAT (Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine)

Monsieur Le Maire présente Madame Tubiana, Présidente du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et Madame Crépeau, Directrice adjointe, venues présenter le PNR Loire Anjou Touraine. Monsieur le Maire salut également la présence de Monsieur Pascal LAIGLE, référent PNR-LAT.

Le PNR-LAT contribue à la protection et la gestion des patrimoines naturels, culturels et paysagers, aide à l'aménagement du territoire, au développement économique et social, renforce les coopérations en termes d'éducation, d'information, d'expérimentation et d'innovation.

Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine est interrégional, il est à la fois dans le département du Maine-et-Loire et celui de l'Indre-et-Loire. Ce Parc est un syndicat mixte regroupant 116 communes - créée en 1996 - renouvelé en 2008 - régie par une Charte qui se renouvelle tous les 15 ans. Le parc est en période de révision de Charte qui doit être votée en cours d'année 2024 pour une période de 15 ans (2024-2039). Cette Charte engage les communes adhérentes dans un projet commun.

La commune de Vernantes est incluse dans le périmètre de révision de cette nouvelle charte, ce qui lui permettra de pouvoir ou non y adhérer en 2024 pour 15 ans, afin d'avoir une vraie cohérence territoriale (intégration de toutes les

communes de la C.A. Saumur Val de Loire, paysagère (intégration de la totalité du massif forestier de Vernantes et des zones humides de fonds de vallons) et environnementale (Patrimoine forestier, mosaïque de milieux agricoles, urbanisation, réservoirs de biodiversité).

Monsieur Manuel Da Silva précise qu'il s'agit d'un complément de la Charte Forestière élaborée par l'agglomération de Saumur.

Monsieur Etienne Moreau soumet qu'il serait intéressant de consulter une commune adhérent déjà à cette charte afin d'en recueillir son ressenti.

Monsieur le Maire précise qu'il serait cohérent que Vernantes - Vernoil-le-Fourrier et Courléon adhèrent à cette charte 2024-2039. Il s'agit d'une cohérence de territoire.

Le Conseil Municipal devra se positionner à adhérer ou non à la Charte 2024-2039 avant décembre 2024. Monsieur le Maire consultera une ville déjà adhérente à cette Charte pour en connaître son ressenti.

DEL N°06-09/2023-02 - Présentation du compte-rendu d'activité à la Collectivité (CRAC) de la Dustrie au 31/12/2022 établi par ALTER Cités

Monsieur Le Maire, soumet le compte-rendu d'activité à la Collectivité (CRAC) au 31/12/2022 de la Dustrie établi par ALTER Cités au Conseil Municipal, dont chaque élu a reçu un exemplaire de présentation.

Vu la Convention Publique d'Aménagement approuvée le 11 octobre 2004,

Vu le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 établi par ALTER Cités,

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Cités,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2022 portant sur les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 2 884 K€ HT, contre 2 850 KF HT au dernier bilan approuvé
- Approuve le tableau des cessions de l'année 2022.

Parcelles vendues en 2022 :

Lots	Superficie (en m ²)	Date signature ACTE	Nom Acquéreur	Prix de vente (en € TTC)
Lot n° 4	462	04/02/2022	Mme LESEIGNEUR	16 170,00 €
Lot n° 5	478	16/12/2022	M et Mme GERVOT	16 730,00 €
Surface vendue en 2022	940			32 900,00 €

Au 31/12/2022 : 6 terrains ont été vendus (lots 1, 2, 4, 5, 6 et 7), 3 terrains sont disponibles (lots 3, 10 et 11) et 2 terrains sont indisponibles car bloqués par l'ABF (lots 8 et 9).

Au 27/07/2023 : 6 terrains ont été vendus (lots 1, 2, 4, 5, 6 et 7), 2 terrains sont disponibles (lots 10 et 11), 1 terrain est en cours d'acquisition (lot 3) et 2 terrains sont indisponibles, car bloqués par l'ABF (lots 8 et 9).

Monsieur le Maire fait état d'un ralentissement des ventes/achats de biens immobiliers liés à la conjoncture qui n'est pas propice. La situation économique actuelle limitant les projets.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de développement de 8 logements inclusifs d'ALAHMI est en bonne voie. Le projet devrait avec l'appui des institutions départementales sortir de terre en 2025.

L'augmentation des dépenses entre le dernier bilan et celui au 31/12/2022 est lié aux frais engendrés par les modifications imposées par l'ABF dans les projets.

DEL N°06-09/2023-03 - Convention quadripartite concernant l'installation de l'antenne sur l'église pour la télérelève des compteurs d'eau

Monsieur Le Maire expose la convention quadripartite concernant l'installation d'un système de télérelève de compteurs d'eau.

Cette convention sera signée entre la Mairie, la Paroisse, l'agglomération Saumur Val de Loire et la société SOGETREL.

Votants : 16 Pour : 14 Contre : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité Monsieur Le Maire à signer la convention quadripartite concernant l'installation d'un système de télérelève des compteurs d'eau.

DEL N°06-09/2023-04 - Règlement Local de la publicité intercommunal

Monsieur Le Maire présente le diaporama sur le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).

Le but de ce règlement est de réglementer la publicité sur les communes.

Le conseil communautaire de la CA Saumur Val de Loire a prescrit le 17 décembre 2020 l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal avec les objectifs suivants :

- Préserver l'attractivité du territoire et sa dynamique commerciale tout en luttant contre la pollution visuelle,
- Harmoniser la réglementation à l'échelle du territoire intercommunal,
- Renforcer l'identité territoriale à travers l'affichage extérieur,
- Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire,
- Encadrer la densité et la taille des dispositifs de publicités/pré enseignes, de manière adaptée aux enjeux du secteur dans lequel ils s'implantent (enjeux patrimoniaux, paysagers, respect du cadre résidentiel),
- S'inscrire dans le cadre de la charte du PNR-LAT et ses dispositions sur l'affichage extérieur

Madame Sandra Riquin souhaite savoir s'il y aura beaucoup de changement pour les commerçants ?

Monsieur Le Maire précise que les nouveaux commerçants, devront s'adapter. En ce qui concerne les enseignes déjà en place, rien ne changera dans l'immédiat. Leur changement s'effectuera dans le temps. Monsieur le Maire préconise d'orienter tout nouveau commerçant vers les services de l'Agglomération de Saumur afin de coller au mieux à ces exigences. Ce RLPI réglementera la pollution visuelle.

Le RLPI a été affiché à la mairie pendant 1 mois, nous n'avons eu aucun retour de la population.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement local de publicité intercommunal.

DEL N°06-09/2023-05 - SIEML : Demande de versement pour les travaux sur les postes : ouvrages n°C4, C3 et C17

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de versement du fonds de concours pour les travaux effectués sur les ouvrages C4, C3 et C17 du SIEML.

Ces travaux consistent à la mise aux normes des armoires électriques.

Montant des travaux Net de taxe : 2 369.74 euros net de taxe

Taux du fonds de concours demandé : 75 %

Montant du fonds de concours demandé : 1 777.31 euros net de taxe.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement du fonds de concours pour les travaux sur ouvrages n°C4, C3 et C17 du SIEML d'un montant de 1 777.31 euros net de taxe.

DEL N°06-09/2023-06 - Suppression de deux postes d'agents territoriaux à la suite d'une modification du temps de travail

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent technique en charge de la bibliothèque souhaite arrêter d'y travailler, et qu'un autre agent technique travaillant au restaurant scolaire est intéressé pour le remplacer.

Cette configuration professionnelle engendre une modification du temps de travail pour ces deux agents techniques à savoir : la suppression de deux postes (l'un à 31.25/35^{ème} et l'autre à 4.7/35^{ème}) puis dans un deuxième temps la création de deux nouveaux postes (l'un à 21/35^{ème} et l'autre à 19.85/35^{ème}).

La suppression de ces 2 postes, tous les deux au grade d'adjoint technique et au temps de travail de 31.25/35^{ème} pour l'un et 4,7/35^{ème} pour l'autre, **doit être soumis à l'avis du Comité Social Territorial.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la suppression des 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à 31.25/35^{ème} et à 4.7/35^{ème} sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, avec effet au 1^{er} octobre 2023.

DEL N°06-09/2023-07 - Création de 2 postes à la suite d'une modification du temps de travail

Suite à la suppression des 2 postes d'adjoints techniques territoriaux et aux modifications du temps horaire, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer deux nouveaux postes à savoir : un poste d'adjoint technique à 21/35^{ème} et un poste d'adjoint technique à 19.85/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer 2 postes au grade d'adjoint technique territorial, un poste à 21/35^{ème} et un poste à 19.85/35^{ème}, le recrutement sera effectif au 1^{er} octobre 2023.

DEL N°06-09/2023-08 - Reconduction du contrat de l'agent d'accueil

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agent chargé de l'accueil au service administratif est reconduit du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reconduction du contrat de l'agent chargé de l'accueil au service administratif.

DEL N°06-09/2023-09 - Copieur Ecole Publique

Madame Aurélie Poirier explique que le contrat du copieur de l'école publique se termine au 31 décembre 2023.

De ce fait, elle propose 2 situations concernant ce copieur :

- 1^{ère} situation :

Reconduction du contrat actuel sur 1 an, les copies seront plus chères, contrat assistance inclus et pièces sur devis pour un budget mensuel de 192.38 € HT.

Pas de changement de copieur.

- 2^{ème} situation :

Renouvellement d'un nouveau contrat sur 5 ans, prix des copies plus avantageux, contrat assistance et pièces sont inclus pour un budget mensuel de 105.81 € HT.

En ce qui concerne la 2^{ème} situation, il est possible d'acheter le copieur à un tarif de 3 050.00 € HT ou de le louer pour 77.00 € HT par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire un nouveau contrat de location sur 5 ans.

DEL N°06-09/2023-10 - Recrutement animateur pour accueillir et accompagner les jeunes de 12 à 17 ans

Monsieur Le Maire explique qu'il souhaite développer un espace destiné aux jeunes de 12 à 17 ans encadrés par un animateur : titulaire d'un BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Une rencontre s'est déroulée avec l'association Allez-Hop vivement intéressée par ce projet, et un questionnaire a été adressé aux enfants des écoles.

Dans le cadre du CTG (contrat territorial global), une réunion a été récemment organisée. Il en ressort que deux communes sont intéressées par un tel projet d'avenir à savoir : Vernantes et Saint-Clément-des-levées.

Monsieur le Maire a rencontré un interlocuteur de la CAF avec le Président du SIVU et Maire de Saint-Clément, pour savoir ce que pouvait proposer la CAF quant à l'embauche d'un JEPS pour les deux communes - à condition qu'il soit embauché 12 heures par semaine pour chaque commune.

Ainsi en l'employant 12h/semaine, chaque commune pourrait prétendre à une aide de 50% de la CAF.

Ce contrat serait renouvelé tous les ans avec la CAF pendant 5 ans maximum.

Une aide financière pour le développement de ce projet par la CAF pourrait être allouée à hauteur de 80% pour la réfection / aménagement d'un local.

Monsieur le Maire a rencontré l'association Allez-Hop qui a à cœur de développer ce projet avec un JEPS - Projet qui pourrait voir le jour à la rentrée 2024. Reste à réfléchir sur le choix d'un local d'accueil.

Madame Sandra Riquin intervient au nom de Monsieur Christian Pacory qui ne comprend pas pourquoi aucune commission n'ai été réunie en amont pour discuter de ce projet avant de prendre une décision ?

Monsieur le Maire explique qu'une commission avait été réunie il y a quelque temps avec l'ex 3^{ème} adjointe en charge de la commission jeunesse - ce sujet avait été diffusé ensuite en réunion d'adjoints. Depuis rien a été concrétisé. Il précise qu'il évoque ce sujet ce soir avec le Conseil Municipal car il a récemment eu une réunion avec la CAF, il ramène donc ces informations afin que la commission puisse travailler sur ce projet.

Monsieur Florent Poirier interroge sur le coût des charges annuelles ? et la charge de fonctionnement de ce nouveau projet ?

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait aider à l'ameublement du local par exemple, mais que le but serait que les jeunes soient porteurs de ce projet. Ce serait donc à eux d'aller chercher des fonds en créant des activités (par exemple des sorties, des animations), pour que les fonds récoltés leur permettent d'aménager leur local.

Madame Nathalie Fusellier trouve le projet très intéressant, mais elle précise qu'il serait nécessaire de trouver un local avec un coin extérieur.

Monsieur Florent Poirier demande si le local sera ouvert aux jeunes quand l'animateur sera absent ?

Monsieur le Maire explique que ce n'est qu'une esquisse du projet et que ce sera à la commission de travailler réellement sur ce projet s'il est adopté par le Conseil Municipal. La tranche d'âge serait plutôt de 12-15 ans au lieu de 12-17 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet, et donne le pouvoir à la commission jeunesse (collégiens) pour son élaboration.

INFORMATIONS :

Aménagement archives :

Monsieur Le Maire informe que Monsieur Loïc Cesbron - artisan - est venu en mairie afin de trouver une solution pour combler provisoirement le local destiné à l'installation de l'ascenseur afin d'y ranger les produits d'entretiens et libérer ainsi de l'espace au premier étage pour l'archivage. L'archiviste devant intervenir début 2024.

A noter également que dans le local destiné à l'archivage au premier étage, des occultants seront installés sur les vélux pour protection.

Inauguration Route de Vernoil :

Aucune date n'est encore définie, Monsieur le Maire attend la réponse d'un intervenant chargé d'une animation. Une fois cette réponse donnée, la date d'inauguration sera arrêtée.

Suggestions manifestations :

- Octobre Rose : LED avec programmation rose, voir avec Lumiplan pour faire un encadrement rose sur le panneau lumineux, banderole à mettre sur la place de la Mairie.
- Téléthon 2024 : Réfléchir à effectuer une vente pour rapporter des fonds, voir pour que le CMJ ou le Comité des fêtes qui pourrait gérer cette manifestation, proposer des activités sportives avec des dons ?

Vernant&Vous octobre 2023 :

Le Vernant&Vous de la rentrée est en cours de préparation : Sortie prévue au mois d'octobre.

Visite de l'Assemblée nationale et du Sénat le 30/10/2023 :

Une visite à l'Assemblée nationale ainsi qu'au Sénat est prévue le 30 octobre 2023. L'organisation est gérée par Madame Aurélie Poirier. Le Conseil des Jeunes 2021, 2022 et 2023 ainsi que les élus, les employés communaux et les institutrices ont été invitées.

Organisation (horaires départ/arrivée en car) :

Départ prévu le 30/10/2023 à 4h45 Place de la Mairie à Vernantes.

Retour prévu le 30/10/2023 à 22h15 Place de la Mairie à Vernantes.

Prévoir repas à emporter pour le midi et le soir.

Rentrée scolaire 2023-2024 :

Monsieur le Maire et Madame Jacqueline Tardivel ont fait la rentrée scolaire dans les 2 écoles.

Cette année, l'équipe enseignante est au complet dans toutes les classes.

A l'école publique nous recensons 23 nouveaux élèves, 11 nouvelles familles.

Resto du Cœur :

L'association est en manque de lait. Les bénévoles accepteraient des dons de légumes le mercredi après-midi. Il serait intéressant de sensibiliser les commerçants pour des dons éventuels.

Dettes restaurant scolaire :

Des relances ont été faites auprès des familles pour recouvrir à ces dettes.

Certaines familles ont réglé, d'autres sont en instances et deux familles ont un dossier de surendettement.

Quelques dates à retenir :

- Le 12/09/2023 : Rendez-vous avec la Mairie de Vernoil pour discuter d'un projet de terrain synthétique.
- Le 16-17/09/2023 : Journées du Patrimoine.
- Le 24/09/2023 : Elections sénatoriales. Les grands électeurs ont possibilités de tenir des bureaux de vote.

■ **Prochain conseil municipal :**

Le prochain conseil municipal aura lieu le **04 octobre 2023** à 20h30.

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,

Elodie MARCHAND



Le Maire,

Thierry PAPOT

